

# Plan stratégique 2026 – 2028 du réseau de distribution d'électricité du GRD REW Engagements et Orientations Stratégiques



# I INTRODUCTION : Le contexte énergétique

Notre activité de GRD est règlementée et régulée.

Elle est aussi au centre d'enjeux régionaux, nationaux et européens.

Les acteurs institutionnels, ayant un pouvoir sur la normalisation de notre activité, ont compris le rôle déterminant de notre activité dans la concrétisation de leurs objectifs respectifs en matière d'énergie.

Nous n'avons eu de cesse d'être mis à contribution, durant ces dernières années, et en particulier ces deux dernières années 2023 et 2024, pour apporter des réponses concrètes et pragmatiques à ces attentes.

Les prochaines années seront empruntées de ces élans.

Au travers de la DPR, le gouvernement souhaite apporter une attention particulière à la performance de la structure des GRD, notamment au travers la création d'un GRD unique, en améliorant et harmonisant le service à l'ensemble des clients, y compris pour le tarif, et en mettant en place des indicateurs de performances et des délais de rigueur.

Le régulateur, la CWaPE, exerce sa compétence tarifaire en tenant compte de la politique générale de l'énergie telle que définie dans la législation et réglementations régionales, fédérales et européennes.

Les objectifs du gouvernement en matière énergétique sont :

- Veiller à la modernisation des réseaux d'électricité et à procéder, avec les acteurs du secteur, à une analyse de toutes les solutions et modalités techniques, normatives, réglementaires et tarifaires afin de parvenir au coût/bénéfice d'infrastructures le plus optimal et dans les meilleurs délais en ce compris la création d'un GRDU le cas échéant pour y parvenir
- Accélérer les investissements, notamment dans les réseaux, les procédures administratives afin de les simplifier en prenant en compte les éventuels impacts sur la santé et le milieu.

Le régulateur souhaite mettre en œuvre une partie de ces objectifs au travers une tarification incitative qui devrait voir le jour en 2026 et la mise en place des communautés d'énergie avec, comme moyen de sa mise en œuvre, le compteur communicant.

Transition énergétique (GW)



Tarification incitative (CWAPE)



Compteurs intelligents (GRD)

- La modification des plages tarifaires du bihoraire vise également ce changement
- « Chaque composante tarifaire du bihoraire et du tarif incitatif doit inciter les utilisateurs du réseau à consommer au moment où l'électricité est abondante sur le réseau ou à utiliser une capacité d'accès individuelle au réseau compatible avec la capacité disponible sur le réseau au même moment »

## II. NOS ENGAGEMENTS

### 1. La sécurité

REW a la volonté de faire de la sécurité une culture d'entreprise. Elle élabore et suit à cet effet un plan global de prévention pluri annuel et un plan d'action annuel

#### a. Au travail

Il ne peut y avoir d'à peu près en matière de sécurité.

La sécurité est l'affaire de tous et à tous les niveaux.

Je suis responsable de ma sécurité autant que de celle des autres.

#### b. Des infrastructures de distribution

Elle est le garant de la qualité de la distribution d'énergie.

### 2. Moteur de la transition énergétique

REW a la volonté d'être un moteur de la transition énergétique au niveau local en favorisant l'arrivée des sources d'énergie du futur, les nouveaux besoins de consommation (PAC, VE, Stockage) et l'émergence des communautés d'énergie.

### 3. Durabilité

#### a. Information sur l'impact carbone des consommations

Notre action sera principalement axée sur l'information. Le citoyen doit pouvoir connaître l'impact carbone lié à son mode de vie et sa manière de consommer l'énergie.

## 4. Promotion de l'innovation

### a. Smart city

Notre volonté est de participer activement à la mise en place du concept de smartcity en offrant notre infrastructure physique comme support des équipements nécessaires à rendre les villes plus connectées. Elle a signé fin 2023 une convention avec l'opérateur de réseau UNIFIBER afin de coupler nos actions dans le déploiement de la fibre optique.

Les travaux de déploiement en synergie s'est fait tout au long de 2024 avec 41 km de pose en commun contre 4 km inscrit au plan d'adaptation et s'est poursuivi en 2025.

2026 devrait voir la fin du déploiement de la fibre par UNIFIBER et la reprise d'un rythme moins soutenu pour REW.

### b. Smart Grid

REW déploie son propre réseau fibre optique dans le but de connecter l'ensemble de ses cabines de distribution et pouvoir piloter de manière dynamique le réseau.

Chaque cabine de distribution deviendra un centre de collecte des informations sur les flux d'énergie du réseau à la maille d'un quartier.

Il devra nous permettre de mieux cibler les besoins en travaux de renforcement local des réseaux et sa maintenance préventive ainsi que des actions plus rapides pour la remise en service du réseau à la suite d'une défaut survenu sur nos installations.

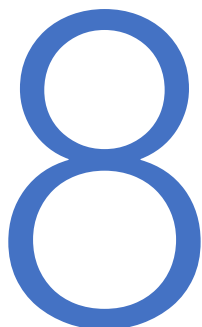
## 5. Développements durables

### En compléments à ces engagements, notre intercommunale souhaite contribuer...

Aux 17 objectifs de développement durable du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/) – adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies. Ces nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, ont pour but de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.<sup>1</sup>

« Les objectifs de développement durable (ODD – SGD Sustainable Development Goals) nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.<sup>2</sup>

A notre niveau, notre entreprise a la pouvoir et la volonté de contribuer, au travers de son activité, à s'inscrire dans 8 de ces objectifs :



- Egalité entre les sexes (travail et salaire) ; 5
- Energie abordable, propre, fiable et moderne pour tous (nos coûts de distribution et notre engagement dans la cogénération à base de SER, notre contribution à URE, nos investissements) ; 7
- Travail décent et économie croissante (soutien de l'activité économique locale au travers de la qualité de nos prestations et de notre offre de services) ; 8
- Promotion de l'industriel durable, stimulation de l'innovation et des infrastructures (notre implication en R&D, innovation, smart grid et smart meter, smart lighting, GAC, conditions spécifiques introduites dans les cahiers de charges pour promouvoir les matières recyclables et un minimum de déchets) ; 9
- Réduction des inégalités (égalité de traitement, non-discrimination) ; 10
- Villes et communautés sûres et durables (via la cogénération et le smart lighting, FO, smartcities) ; 11
- Consommation et production responsables ; 12
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (Transition énergétique, Cogénération, compteurs communicants, Gestion dynamique de l'éclairage, communautés d'énergie renouvelable). 13

<sup>1</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

<sup>2</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

## 6. Marchés publics éthiques et durables

Un des outils pour la mise en œuvre de ces objectifs est les marchés publics de services, de fournitures et de travaux initiés par REW dans le cadre de son activité de GRD.

La pandémie COVID et les conséquences sur le prix de l'énergie de la guerre en Ukraine ont révélé, entre autres, notre dépense vis-à-vis de l'extérieur des biens essentiels à notre pays et sa population. L'urgence climatique nous pousse à repenser notre manière de consommer l'énergie et le fossé social toujours grandissant, nous amène à avoir une réflexion plus profonde sur les actions que nous pouvons mener pour apporter notre pierre à l'édifice d'un monde plus respectueux de la vie.

Nous avons introduit dans ce cadre des clauses de durabilité spécifiques dans nos cahiers des charges qui s'ajouteront aux objectifs d'efficacité technique et de rentabilité économique, pour contribuer à notre échelle au développement durable via une consommation responsable, des choix sociaux, environnementaux et éthiques au travers de nos commandes.

**Au niveau éthique**, notre société n'acquerra pas de matériels ou de services issus de pays qui ne respectent pas les valeurs des nations démocratiques et, en particulier :

- Les droits de l'homme
- La liberté d'expression et de l'information
- La liberté de culte
- L'égalité des sexes
- Le travail des enfants
- La protection sociale

**Au niveau environnemental**, nous refuserons l'accès à nos marchés aux produits qui dans leur mode de production, de prospection, de consommation ou d'approvisionnement ne respectent pas les normes environnementales :

- Déforestation
- Utilisation de matières recyclables
- Traitement des déchets
- Condamnation pour délit environnemental

Un des critères de sélection qualitative sera l'impact carbone du bien ou du service offert. Une préférence sera donnée aux produits issus des circuits courts d'approvisionnement.

Afin de prendre en compte **les aspects sociaux** comme le bien-être de la population, le cadre de vie, le cadre de travail, la solidarité, nous comptons ajouter des clauses qui favoriseront les sociétés qui poursuivent des objectifs de :

- Economie sociale (actions de formation et d'insertion socioprofessionnelle)
- Travail adapté
- Promotion du commerce équitable

Ces dispositions prendront en compte également la réduction des inégalités Nord-Sud.

Les sociétés avec qui nous établirons des relations commerciales et qui, pour des raisons de compétitivité, ne pourront s'affranchir de sous-traitants ou d'importations qui ne respectent pas nos critères, devront disposer contractuellement d'autres sources d'approvisionnement en back up pour garantir la continuité de leurs services.



### III. Orientations stratégiques

En tant que GRD, notre responsabilité est de préparer notre réseau et nos infrastructures à cette prochaine révolution qu'est la transition énergétique et ainsi éviter de devoir subir ses effets.

Au contraire, nous avons la volonté de nous y préparer afin de faire bénéficier à nos URD des leviers offerts par ces changements.

La relation de notre société à l'énergie va être influencée par la décarbonisation, la décentralisation, la numérisation, et la réduction de la consommation d'énergie au travers de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Nous voulons jouer un rôle moteur dans cette transition énergétique en offrant aux URD les outils nécessaires pour y adhérer de manière active. Le déploiement des compteurs communicants est une condition préalable à sa mise en œuvre.

Nous avons l'ambition de mettre la Ville de Wavre sur le chemin du territoire à énergie positive et à tout le moins de lui donner les outils pour devenir la première commune Wallonne à Carbone Neutre.

Nous sommes intimement convaincus que l'électricité destinée aux ménages sera principalement produite et stockée aux niveaux des quartiers, premier niveau d'une zone à énergie positive, grâce aux énergies renouvelables (solaire, cogénération, réseau de chaleur) et aux stockages temporaires des surproductions journalières.

Notre GRD jouera son rôle en offrant un accès à ces nouvelles façons de produire, de stocker et de consommer ainsi que des services de flexibilité au niveau local afin de construire un réseau fiable et optimisé pour ces types d'échanges.

Le quartier, berceau des communautés d'énergie, sera la première maille de cet édifice.

Cette vision sociétale, à l'opposé du crédo de la fusion forcée des GRD, reprise dans la DPR, est une des résultantes de la transition énergétique et des changements opérés dans notre société.

Ce changement dans notre manière de consommer, au sens large, en privilégiant les circuits courts, l'économie locale et la volonté des autorités communales de toujours impliquer davantage les citoyens dans la gestion locale, font que le modèle centralisé des décisions au niveau énergétique n'a plus aucun sens.

Demain, les centres de décision vont revenir à l'échelle de la commune pour tout ce qui est de l'intérêt public en ce compris l'énergie.

## 1. Gestion de la flexibilité locale

L'équilibre entre la production et la consommation au niveau local nécessitera la mise en place d'un mécanisme de pilotage implicite ou explicite afin d'intégrer de manière harmonieuse les productions intermittentes et les charges variables comme l'électromobilité dans un souci d'aller vers davantage de décarbonisation et la limitation de moyens de production nationale.

## 2. Facilitateur des énergies alternatives

La maîtrise des émissions des gaz à effet de serre et des polluants issus de la combustion des énergie fossiles, passera par l'intégration de nouvelles manières de consommer l'énergie.

Nous agissons comme facilitateur de déploiement de bornes de recharges électriques accessibles au public mais également à l'adaptation des raccordements des utilisateurs finaux désireux d'utiliser cette technologie dans leurs déplacements.

L'harmonisation des plans de tensions basse tension suit cet objectif. Nous avons la volonté de généraliser les réseaux triphasés 400 Volts. Ceci passe par le déploiement, en aérien, de réseaux 400 Volts en parallèle des réseaux 230 Volts, d'inviter les URD à se raccorder sur ces réseaux 400 Volts lors d'une demande de renforcement de raccordement ou de problème de décrochage d'onduleur.

En réseau souterrain, cela passe par la mutation progressive de proche en proche des raccordements 230 Volts en 400 Volts au départ d'une cabine de distribution.

Le passage des réseaux en 400 Volts permet d'offrir 1.7 plus de puissance sur une même section de câble.

### 3. Gestion optimisée des infrastructures

Une des missions premières d'un GRD est d'offrir un réseau sûr et fiable à un coût optimisé à ses utilisateurs : la sécurité d'alimentation en tout temps à des conditions financières plus basses possibles en fonction des services offerts.

Or la durée de vie de nos infrastructures est très longue et généralement couteuse. Chaque investissement est donc un pari sur l'avenir. La maîtrise de nos coûts passera inéluctablement par des choix stratégiques d'optimisation. Ces choix ne seront possibles que par une veille systématique de nos infrastructures en temps réel, la collecte et l'analyse des données associées.

### 4. Suivi des consommations, bilan carbone, potentiel d'autoproduction

Un des volets de la numérisation est l'arrivée de compteur communicant et son déploiement total pour 2029. Ce compteur pourra accepter de compter l'ensemble des intrants d'un bâtiment.

A côté de l'énergie électrique consommée et autoproduite, le client final pourra également comptabiliser ses consommations en gaz, en eau et en chaleur. Nous souhaitons mettre ces informations à sa disposition au travers de notre portail WEB.

Il pourra également avoir une vue sur son impact carbone. Nous souhaitons également pouvoir lui donner des indications sur son potentiel d'autoproduction ou à défaut de participation à une communauté d'énergie.

Il permettra à ceux qui opteront pour ce choix de pouvoir faire, à la fréquence désirée, les bilans de leurs consommations. L'analyse qu'ils feront de leur manière de consommer, leur permettra d'agir en connaissance de cause sur leurs habitudes de consommations afin de mieux gérer leur manière de consommer à leur bénéfice, celui du réseau, de l'environnement et de leur portefeuille.

Le GRD est un acteur neutre dans le marché de l'énergie et entend conserver et défendre cette position. Il est à la source de la production d'une quantité importante de données qui va grandir de manière vertigineuse à l'avenir avec la multiplication des objets connectés et la nécessité de créer le lien entre le réseau auquel est connecté le consommateur final et le marché.

Notre GRD entend jouer ce rôle en toute transparence dans le respect de la confidentialité.

## 5. Autoconsommation collective

Nous avons de grands espoirs dans la gestion décentralisée de la consommation et de la production locale. Le GRD est un acteur neutre du marché.

Il doit devenir l'interlocuteur privilégié pour la mise en place de regroupement de citoyens voire d'entreprises pour le partage sur une maille à l'échelle d'un quartier des productions locales renouvelables et des consommations.

Il sera le garant de la comptabilité des échanges d'énergie entre les membres de ces communautés et le rapporteur des compléments d'échanges avec le marché.

Nous développerons un pôle de compétences spécifiques, chargé de conseiller, d'émettre des recommandations aux gestionnaires des communautés, sur la manière de construire de manière optimale ces communautés, notamment, sur les potentiels d'échanges et d'équilibre entre leurs membres dans le respects des rôles assignés à chacun par le législateur et le régulateur.



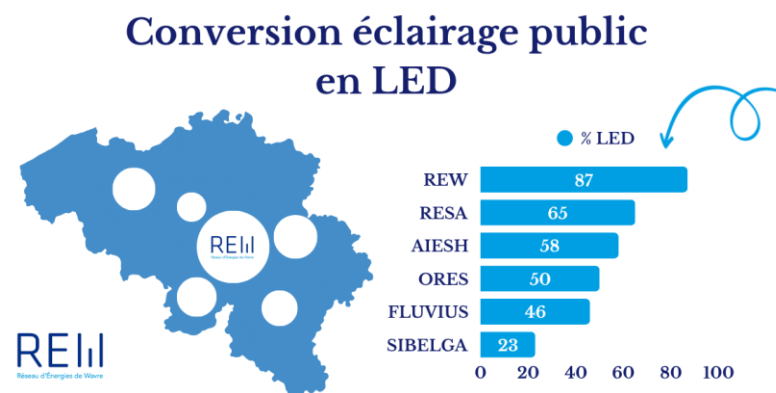
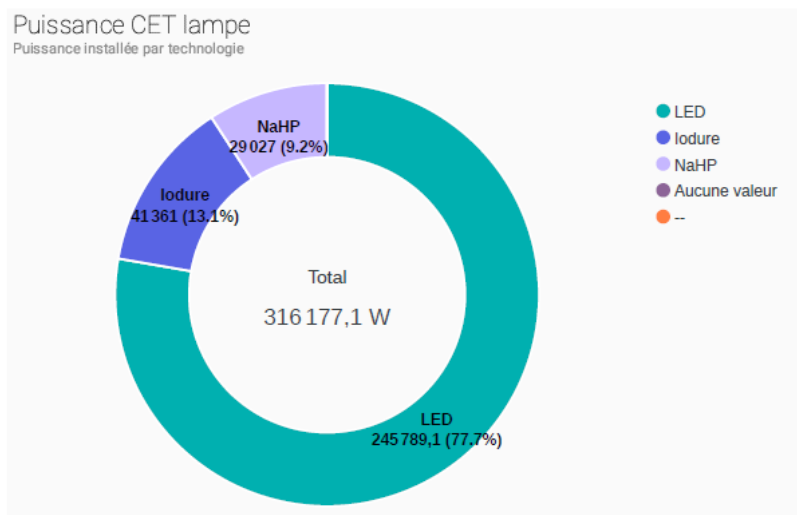
## 6. Eclairage public dynamique

REW est le premier GRD Wallon à avoir intégré la gestion dynamique de l'éclairage public dans son parc de luminaires. Depuis sa première mise en œuvre en 2016, REW n'a eu de cesse de poursuivre son expérience sur ce mode de gestion de l'éclairage public.

Les GRD disposent d'un délai de 10 ans à dater de 2020 pour le remplacement progressif des armatures d'éclairage utilisant encore la technologie des lampes à décharge.

REW a déjà remplacé plus de 87 % de son parc d'éclairage (7080 Points Lumineux) avec ces nouvelles technologies.

REW a volonté de ne pas attendre le terme des 10 ans pour assainir son parc d'armatures d'éclairages publics en soutenant un rythme de remplacement de 500 armatures par an.



## 7. En quête de normalisation

REW est arrivé à un degré de maturité tel que dans son mode de fonctionnement au travers de ses processus, il peut prétendre à l'obtention des certifications QSE : ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnementale) et ISO 45001 (Sécurité).

- ISO 9001
  - Cette norme définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité dans le but d'améliorer en permanence la satisfaction des utilisateurs finaux et des acteurs du marché de l'énergie et fournir des services et produits conformes.
- ISO 14001 ou SME (Système de Management Environnementale)
  - Cette norme s'intègre dans le cadre du développement durable et repose sur une démarche volontaire d'amélioration. Elle donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux engendrés par notre activité. Elle permettra à REW de développer et de mettre en œuvre une politique et des objectifs qui prennent en compte les exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux exigences auxquelles REW a décidé de se soumettre.
- ISO 45001
  - Cette norme spécifie les exigences pour la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail. Elle a pour but de mettre en œuvre et tenir à jour une politique de prévention des accidents de travail et afin d'améliorer de manière proactive leur performance

## 8. Centralisation et coordination des demandes de raccordements

Avec l'arrivée du compteur communicant, nous sentons et appelons de nos vœux qu'une collaboration entre gestionnaires de réseau puisse s'organiser autour de la collecte des informations de comptage. Comme déjà expliqué, le compteur électrique communicant peut recevoir et transmettre l'information de comptage provenant d'autres sources comme les compteurs d'eau, de gaz ou de chaleur.

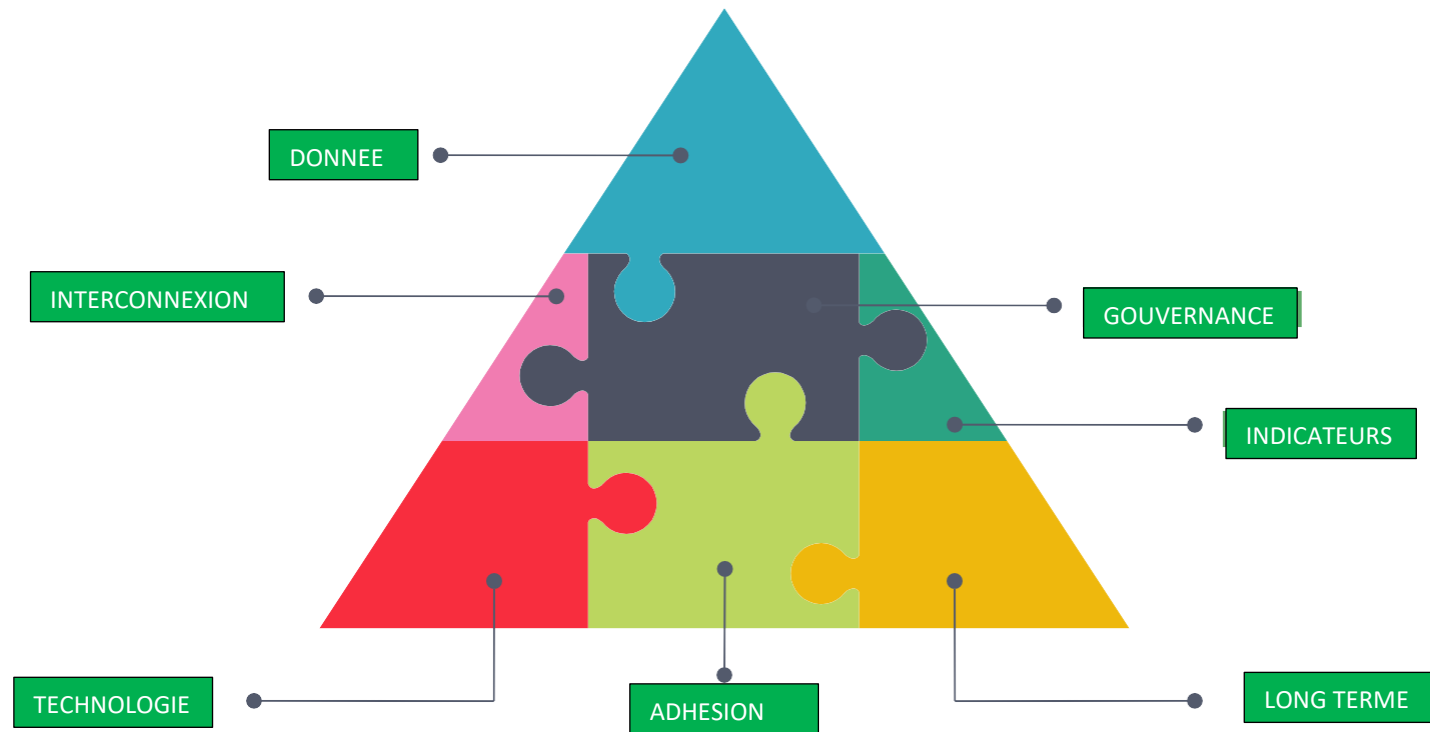
Mais nous pouvons également collaborer avec ceux-ci pour mettre en œuvre une plateforme commune pour gérer les travaux sur raccordements pour permettre aux citoyens d'introduire ses demandes à un seul endroit en s'adressant à tous les gestionnaires de réseau en une seule opération. Cela permettra de rationaliser les interventions et le temps de réalisation au bénéfice de tous. Des contacts ont été pris en ce sens avec les autres gestionnaires de réseaux.

## 9. Transformation digitale

La **transformation digitale** est le processus **stratégique** et **transversal** qui consiste à tirer parti des nouvelles technologies pour opérer la mutation organisationnelle, afin de sécuriser ou de capturer de la valeur.

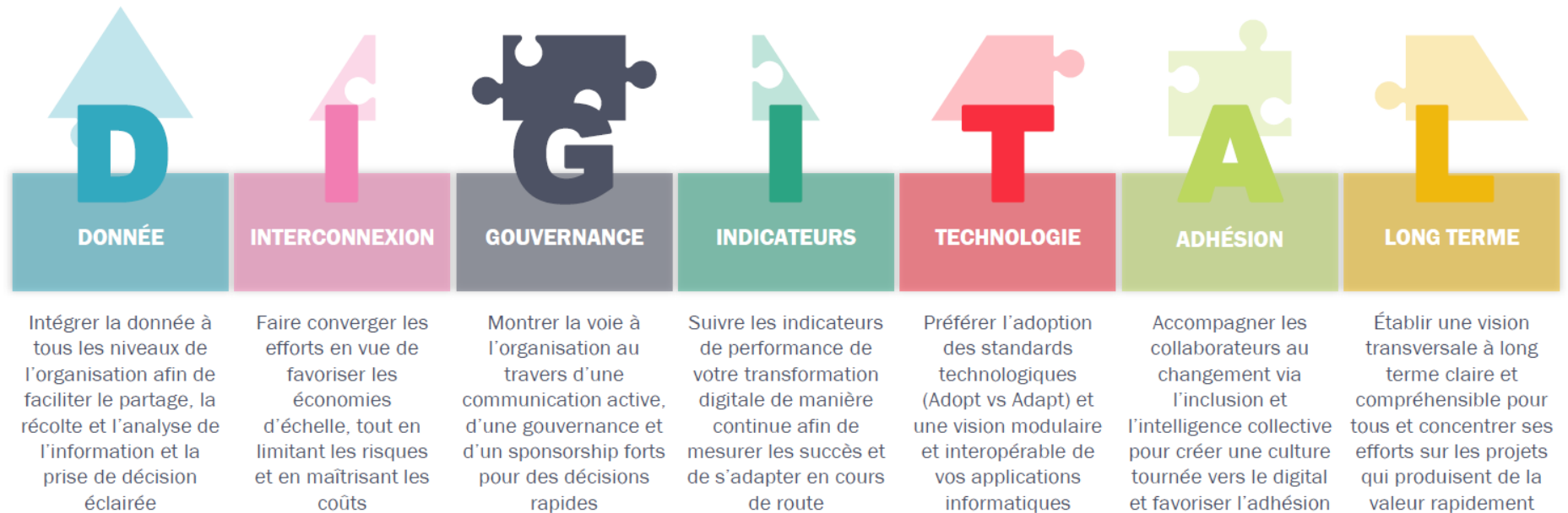
Elle priorise et articule les changements fondamentaux de capacités ciblés de l'entreprise pour favoriser la réactivité, aux attentes de changement du marché, augmentant ainsi les performances globales tout en réduisant les risques d'impacts internes et externe.

## Les 7 clés pour une transformation réussie :





## Les 7 clés pour une transformation réussie :



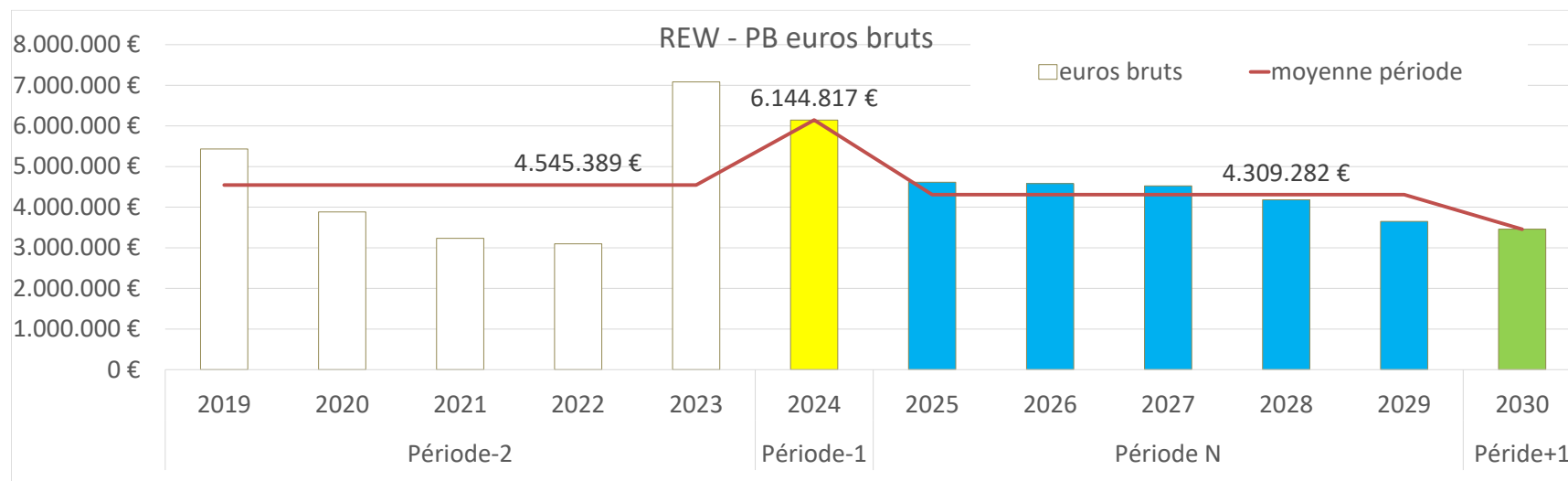
## IV. PLAN STRATEGIQUE

Le REW A PREVU D'ALLOUER UN BUDGET DE PRES DE 4.500.000 € en moyenne AUX INVESTISSEMENTS DANS SON RESEAU sur le 5 prochaines années. Ce montant démontre l'importance accordée par le REW à la gestion et à la qualité du réseau de sorte que ses utilisateurs puissent bénéficier d'une alimentation performante en électricité.

### 1- Bilan 2024

L'année 2024 fut une nouvelle année exceptionnel au niveau des investissements.

Nous avons du faire des choix induits par les contraintes imposées par l'organisation des travaux en voirie, POWALCO, qui nous a poussé à devoir accepter des travaux planifiés sur plusieurs années en une seule année : les travaux de la cyclo strade sur la RN4, les travaux de pose FO en synergie avec UNIFIBER



Ces écarts se sont matérialisés sur les postes suivants :

## Bilan de l'année N-1

### Dépenses réalisées rapportées à la dernière prévision

Qualité Data (Plusieurs éléments)

|                       | En Cours (€)       | Réalisé (€)        | Delta réalisé / En cours (€) |            |
|-----------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|------------|
| Câbles                | 1.311.358 €        | 1.460.302 €        | 148.944 €                    | 11%        |
| Lignes                | 92.267 €           | 220.747 €          | 128.480 €                    | 139%       |
| Cabines               | 769.946 €          | 908.424 €          | 138.478 €                    | 18%        |
| Raccordements clients | 274.019 €          | 659.998 €          | 385.979 €                    | 141%       |
| Comptages             | 436.168 €          | 1.741.891 €        | 1.305.723 €                  | 299%       |
| contrôle/transmission | 579.217 €          | 1.153.455 €        | 574.238 €                    | 99%        |
| autres (à préciser)   | 150.000 €          |                    | 150.000 €                    | -100%      |
| <b>Total général</b>  | <b>3.612.975 €</b> | <b>6.144.817 €</b> | <b>2.531.842 €</b>           | <b>70%</b> |

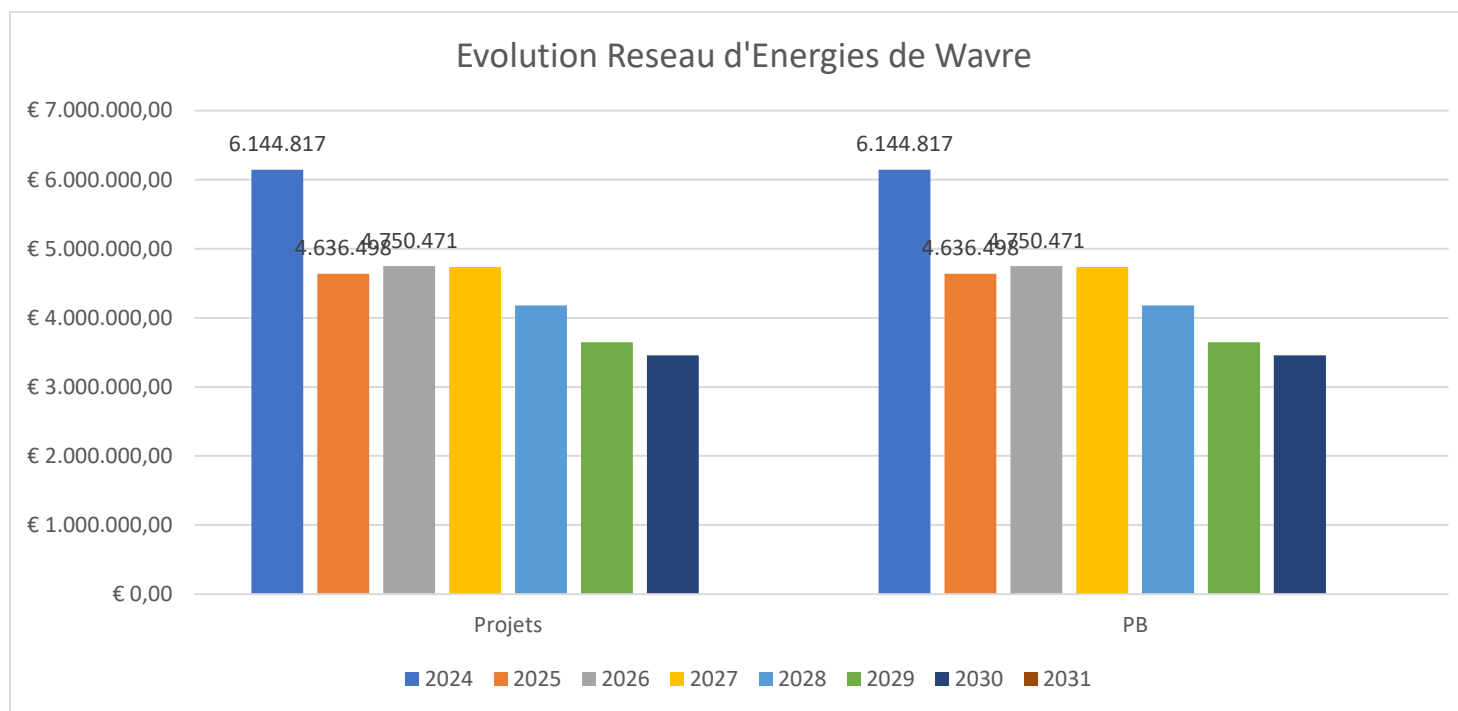
## 2- Budget 2026 à 2030

- Le budget global d'investissements récurrents pour les années 2026 à 2030 a été compris entre 3,5 M€ et 4.7 M€.
- Cette estimation découle directement des besoins en renouvellement de réseaux devenus vétustes ou sous dimensionnés, à la progression estimée de la charge notamment lié à des projets d'importances comme l'arrivée de la clinique St Pierre, le déploiement des compteurs communicants à 100 % pour 2029 et l'accélération d'investissements liés à la transition énergétique partiellement subventionnés par la RW
- Pour les projets en gestation ou futures opportunités, nous comptons :
  - Sofico - super chargeur E411 : 10 MVA horizon 2027
  - TEC RN25 – Dépôt de bus électrique : 5 MVA horizon 2030
  - HSP Hopital Saint Pierre : 7 -10 MVA horizon 2029
  - Quatum BioTech : 15 MVA horizon 2029
  - Data Center ZN : 15 MVA horizon 2028
  - Centre psychiatrique légal/ZN : 1.5 MVA
 Soit 54 MVA à l'horizon 2030.

## Tableau résumé des investissements projetés de 2026 à 2030

### Investissements récurrents

| Vérification de la cohérence des montants bruts (projets / postes budgétaires) |                         |                |                |                            |                |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Années                                                                         | Budget total brut (€)   |                |                |                            | Différence (€) |
|                                                                                | Projets (Tab 2, 3 et 5) |                |                | Postes budgétaires (Tab 1) |                |
|                                                                                | Nominatif               | Non nominatif  | Total          | Total                      |                |
| 2024 (tab 2.b)                                                                 | € 3.225.799,13          | € 2.919.017,88 | € 6.144.817,02 | € 6.144.817,02             | € 0,00         |
| 2025 (tab 3)                                                                   | € 2.246.158,40          | € 2.390.339,57 | € 4.636.497,97 | € 4.636.497,97             | € 0,00         |
| 2026 (tab 5)                                                                   | € 2.306.883,90          | € 2.443.586,67 | € 4.750.470,57 | € 4.750.470,57             | € 0,00         |
| 2027 (tab 5)                                                                   | € 2.349.477,78          | € 2.386.892,62 | € 4.736.370,40 | € 4.736.370,40             | € 0,00         |
| 2028 (tab 5)                                                                   | € 2.348.803,89          | € 1.831.344,97 | € 4.180.148,86 | € 4.180.148,86             | € 0,00         |
| 2029 (tab 5)                                                                   | € 2.301.084,46          | € 1.347.284,43 | € 3.648.368,89 | € 3.648.368,89             | € 0,00         |
| 2030 (tab 5)                                                                   | € 2.822.887,69          | € 633.938,46   | € 3.456.826,15 | € 3.456.826,15             | € 0,00         |
| 2031 (tab 5)                                                                   | € 0,00                  | € 0,00         | € 0,00         |                            |                |



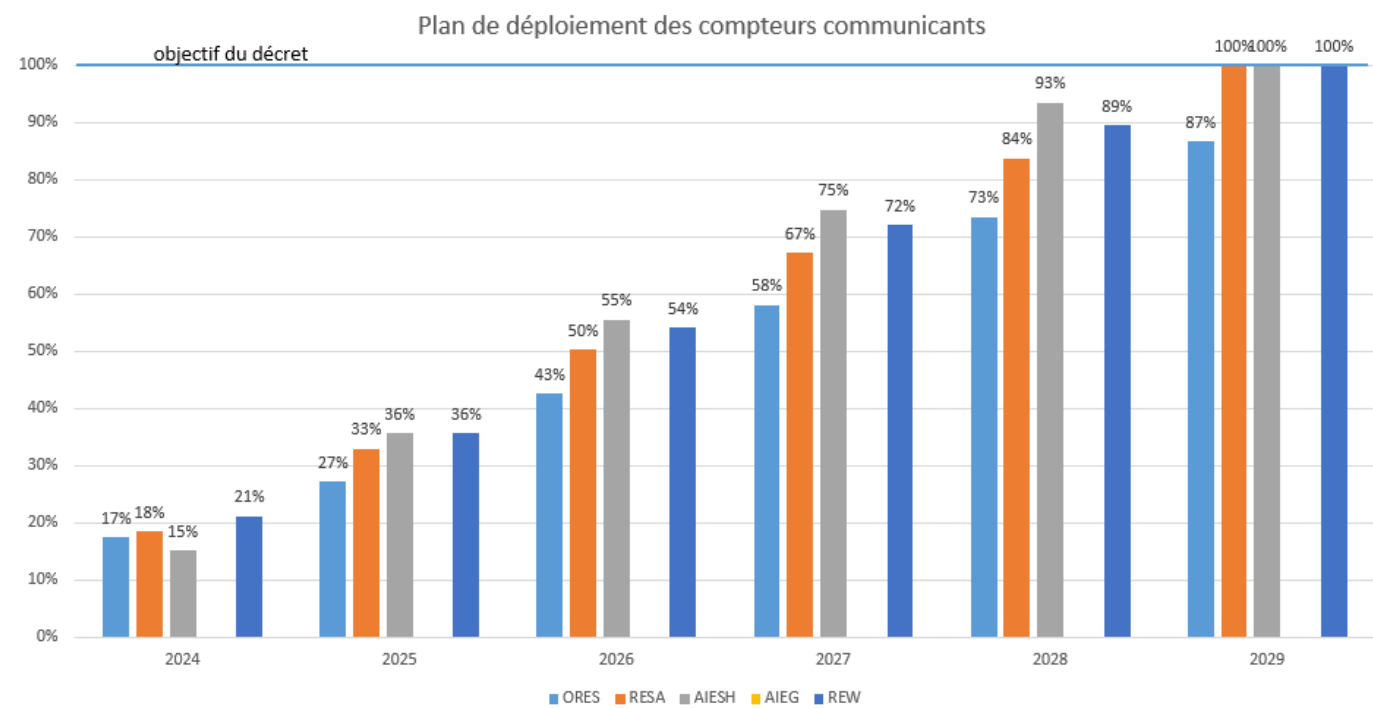
### 3- Déploiement des compteurs communicants

Suite à la dernière modification du décret électricité du 21 avril 2001, il a été demandé aux GRD d'accélérer le déploiement des compteurs communicants et d'atteindre 100 % de déploiement pour la fin 2029.

Dans le cadre du Plan d'adaptation 2026-2030 et de la modification du revenu autorisé 2025-2029, nous avons introduit le plan de déploiement suivant :

|                                                                                 | 2024   | 2025   | 2026   | 2027   | 2028   | 2029   |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de compteurs communicants placés ou prévus au cours de l'année concernée | 2958   | 3.647  | 3.653  | 3.658  | 3.663  | 2.375  |
| Nombre cumulé de compteurs communicants au 31 décembre de l'année concernée     | 3.947  | 6.734  | 10.387 | 14.044 | 17.707 | 20.083 |
| Nombre total de compteurs BT ≤56 kVA au 31 décembre de l'année concernée        | 18.625 | 18.909 | 19.197 | 19.489 | 19.786 | 20.083 |
| Avancement du déploiement CC global                                             | 21%    | 36%    | 54%    | 72%    | 89%    | 100%   |

Actuellement, nous en sommes à plus de 7.000 compteurs communicants posés fin 2025.



#### 4- Transition énergétique – smartisation des réseaux

Au travers de loi climat européenne et l’ajustement à l’objectif 55% (Fit for 55), l’EU a relevé son ambition climatique à l’horizon 2030, en s’engageant à réduire ses émissions de GES d’au moins 55 % (par rapport à 1990) d’ici à 2030.

Ce paquet Fit for 55% prévoit afin de contribuer à atteindre l’objectif des -55 %

- Un objectif de 40 % en part de renouvelable dans la consommation finale européenne en 2030
- Un objectif d’amélioration de l’efficacité énergétique de 36 % en énergie finale et de 39 % en énergie primaire

Repower EU vise à rendre l’Europe indépendante des énergies fossiles (russes) avant 2030. Cela signifie une accélération et une amplification des mesures visant à augmenter la production d’énergies renouvelables et la diversification des sources d’énergie ainsi que des mesures visant l’efficacité énergétique tout en assurant des prix abordables à tous.

Les objectifs du Plan Air Climat Energie à l’horizon 2030 sont aussi ambitieux et intègrent les objectifs Européens en matière d’énergie.

**Les objectifs envisagés sont un doublement de la consommation finale d’énergie renouvelable d’ici 2030.** Cette part représentera entre 28-29 % de la consommation finale brut en énergie de la Wallonie.

Ces estimations devraient permettre d’atteindre de l’ordre de **52 % de production d’énergie renouvelable dans la consommation finale brute d’électricité en 2030.**

Cela se traduit pour le REW à **multiplier par 4 le nombre d’installations PV sur le territoire desservi.**

Pour le verdissement du parc de véhicules, le plan vise une accélération du taux de renouvellement du parc pour atteindre 35 % du parc automobile BEV et PHEV en 2030 contre 0.5 % actuellement.

Cet objectif se traduit par la mise en place de 40.000 points de rechargement publics pour véhicules électriques sur le territoire wallon avec une étape intermédiaire de 5.400 en 2026.

Pour le REW, cela représente **400 points de rechargement publics en 2030** contre 72 fin 2025.

Les GRDs seront mis à contribution pour parvenir à ces objectifs en assurant un développement rapide des réseaux intelligents (smart grids) permettant :

- ▶ Gestion de la demande, déplacement de la charge, stockage individuel et collectif, flexibilité
- ▶ Maximisation de la capacité d'accueil des infrastructures et des efforts d'efficacité
- ▶ Mettre une meilleure adéquation entre offre et demande à tout moment
- ▶ Favoriser l'autoconsommation individuelle

Les réseaux devront répondre aux défis que représente l'intégration de la production électrique d'origine renouvelable - par nature intermittente - au réseau et l'arrivée des nouveaux usages que sont les véhicules électriques et leurs points de rechargement publics et privés, les pompes à chaleur en remplacement des chaudières traditionnelles fonctionnant au gaz ou au fioul, le stockage (batterie) individuel ou collectif.

Pour parvenir à ces objectifs, le GRD devra disposer d'un certain nombre d'outils dont certains font l'objet de la présente demande.

**Le déploiement des compteurs intelligents**, dont la mise en place a débuté en 2022, permettra **d'inciter les utilisateurs finaux à modifier leurs habitudes de consommation** grâce à une meilleure connaissance de leur profil de consommation et/ou d'injection. L'objectif sera d'encourager l'évolution des comportements des utilisateurs finaux vers de nouveaux usages afin de mieux maîtriser l'utilisation de l'énergie lorsqu'elle est disponible en abondance sur les réseaux et de restreindre son usage en cas de congestion tout en favorisant sur utilisation locale ou son autoconsommation.

**La collecte des données de consommation, de la qualité de la tension, en temps réel**, devrait nous permettre de gérer plus efficacement les fluctuations de production liées aux énergies renouvelables, l'intégration des systèmes de stockage individuel ou collectif d'énergie



pour capter l'énergie produite par les sources renouvelables en surplus, pour la restituer ultérieurement lorsque la demande est plus élevée ou que la production est réduite.

Les avancées dans les technologies de communication comme la 5G ou le déploiement de la connectivité fibre optique (FTTX) joueront aussi un rôle important dans la Smartisation des réseaux. Les réseaux de communication permettront aux différents acteurs du marché, producteurs, distributeurs, consommateurs, agrégateurs, de communiquer en temps réel pour partager des informations cruciales à l'équilibre de la demande et de la production. Cela facilitera la coordination et l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques, permettant une meilleure intégration des énergies renouvelables et une gestion plus efficiente du réseau électrique dans son ensemble.

La Smartisation des réseaux sera une avancée majeure dans la gestion de l'électricité, offrant des avantages significatifs pour l'intégration des énergies renouvelables.

Cela se traduit pour REW en plusieurs axes d'investissements en smartisation de réseaux qui seront partiellement subventionnés par la RW :

- **Télégestion et surveillance des cabines de distribution : intégration de 12 cabines de dispersion sur le μscada**
- **Télégestion et surveillance des cabines de distribution : Installation d'armoire RTU**
- **Télégestion et surveillance des TGBT**
- **Déploiement accéléré du réseau fibre optique**

| Années | Planning<br>actualisé | TOTAL               | Commentaires éventuels                                                       |
|--------|-----------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 2023   |                       | -                   | Installation armoire RTU                                                     |
| 2023   |                       | -                   | Télégestion et surveillance des TGBT                                         |
| 2024   |                       | -                   | Digitalisation SIG                                                           |
| 2024   |                       | -                   | Intégration µSCADA : Lauzelles, Try de champles, Tellier                     |
| 2024   |                       | -                   | Installation armoire RTU                                                     |
| 2024   |                       | -                   | Télégestion et surveillance des TGBT                                         |
| 2024   | 2024                  | -                   | Déploiement smart meter TGBT                                                 |
| 2024   | 2024                  | 10.000,00           | Déploiement Fibre Optique                                                    |
| 2025   | 2025                  | -                   | Digitalisation SIG                                                           |
| 2025   | 2025                  | 240.000,00          | Intégration µSCADA : Blanc de Bierges, Bois de Beumont, Ecole industriel     |
| 2025   | 2025                  | 217.437,00          | Installation armoire RTU                                                     |
| 2025   | 2025                  | 55.104,00           | Télégestion et surveillance des TGBT                                         |
| 2025   | 2025                  | 14.800,00           | Déploiement smart meter TGBT                                                 |
| 2025   | 2025                  | 10.000,00           | Déploiement Fibre Optique                                                    |
| 2025   | 2025                  | 57.000,00           | Transformateur autorégulé 630 kVA                                            |
| 2026   | 2026                  | 150.000,00          | Digitalisation SIG                                                           |
| 2026   | 2026                  | 120.000,00          | Intégration µSCADA : Champ des Saules, Verts Horizons, Chechiennes, Colinnes |
| 2026   | 2026                  | 217.437,00          | Installation armoire RTU                                                     |
| 2026   | 2026                  | 110.208,00          | Télégestion et surveillance des TGBT                                         |
| 2026   | 2026                  | 22.200,00           | Déploiement smart meter TGBT                                                 |
| 2026   | 2026                  | 10.000,00           | Déploiement Fibre Optique                                                    |
| 2027   | 2027                  | 150.000,00          | Digitalisation SIG                                                           |
| 2027   | 2027                  | 120.000,00          | Intégration µSCADA : Sectionnement de Stadt, Bierges Fonds, Pompiers         |
| 2027   | 2027                  | 108.718,50          | Installation armoire RTU                                                     |
| 2027   | 2027                  | 110.208,00          | Télégestion et surveillance des TGBT                                         |
| 2027   | 2027                  | 22.200,00           | Déploiement smart meter TGBT                                                 |
| 2027   | 2027                  | 10.000,00           | Déploiement Fibre Optique                                                    |
|        |                       | <b>1.755.312,50</b> |                                                                              |

## 10. LE REW EN QUELQUES CHIFFRES

A fin décembre 2024

